



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2025

Présents : Mme ROBERT Armelle, Maire, M. THEBAUD Didier, Mme MODICOM Nolwenn, M. CHARUEL Germain, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle, M. DESMAS Xavier, M. SOURGET Mikael, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick

Absents excusés : M. GILLEMOT Bernard, Mme CHEVALIER Chantal,

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Adoption du compte rendu du conseil municipal du 9 avril 2025
- 2- Approbation du règlement du cimetière communal
- 3- Renouvellement de la convention pour la mutuelle communale
- 4- Renouvellement de la tarification sociale à la rentrée scolaire 2025-2026
- 5- Fixation du tarif garderie à la rentrée scolaire 2025-2026
- 6- Convention Commune/OBC : Dispositif EcoFinances
- 7- Informations diverses

Mme Aurélie ROLLO-CHEREL a été désignée secrétaire de séance

1 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du 9 avril 2025

2 – APPROBATION DU REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL DELIB 2025-05-013

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prescrire des mesures nécessaires à assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans le cimetière de Saint-Marcel ;

- Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du cimetière ;
- Considérant qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec la législation funéraire en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière, tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence. Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le règlement du cimetière de Saint-Marcel, tel qu'il est annexé à la présente délibération et d'en afficher un exemplaire en mairie.
- Indique qu'un QR code avec le règlement sera affiché à la porte du cimetière ultérieurement.

3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA MUTUELLE COMMUNALE AVEC AXA FRANCE

DELIB 2025-05-014

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune a souhaité accompagner l'accès aux deux dispositifs suivants pour les habitants :

- « Sant' & Commune » porté par GROUPAMA - « Ma Santé » porté par AXA FRANCE

L'objectif est d'offrir la possibilité aux Marcellais de souscrire à une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels, sans aucune charge ou participation de la commune. La convention avec GROUPAMA signée le 28 mai 2024 a été conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature et renouvelable par tacite reconduction pour une période de 12 mois. Et la convention avec AXA France signée le 21 mai 2024 arrive quant à elle à échéance le 21 mai 2025.

Mme Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le renouvellement de la convention avec AXA jointe en annexe pour un an renouvelable par tacite reconduction pour une période de 24 mois pour avoir les mêmes échéances avec les 2 mutuelles communales et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le renouvellement de la convention de mutuelle communale avec AXA au titre de l'année 2025 et suivantes, dans les limites de la convention,
- Autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de la convention de partenariat avec AXA pour une année renouvelable par tacite reconduction pour une période de 24 mois

4 - RENOUELEMENT DE LA TARIFICATION SOCIALE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

DELIB 2025-05-015

A la rentrée scolaire 2024-2025, la commune de Saint-Marcel a mis en place la tarification sociale à la cantine scolaire pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Mme le Maire indique que la grille tarifaire doit proposer au moins 3 tranches de tarification, soit 3 tarifs distincts, en fonction des revenus ou quotient familial, dont au moins un inférieur ou égal à 1 € et un supérieur à 1 €. L'Etat reverse une subvention aux collectivités de 3 € pour chaque repas facturé à 1 € ou moins par repas et applique une bonification de 1€ supplémentaire sous conditions de mettre en œuvre une politique restauration respectant et soutenant les prérogatives de la loi Egalim (bonus Egalim). Ce dispositif garantit à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et favorise la mixité sociale. Madame le Maire propose de maintenir les 4 tranches de tarification ainsi que la grille tarifaire à la rentrée scolaire 2025-2026 comme indiquée ci-dessous.

| Quotient familial | De 0 à 1000 € | De 1001 à 1250 € | De 1251 à 1500 € | A partir de 1501 € |
|--------------------|---------------|------------------|------------------|--------------------|
| Tarifs repas/élève | 1.00 € | 3.75 € | 3.95 € | 4.15 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Maintient la grille tarifaire proposée ci-dessus à partir de la rentrée scolaire 2025-2026 malgré l'augmentation de 5 centimes par repas qui sera faite par le prestataire à compter de septembre 2025.
- Précise que cette tarification sociale ne pourrait être maintenue si le dispositif de l'Etat disparaissait.

5 - FIXATION DU TARIF GARDERIE A PARTIR DE LA RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

DELIB 2025-05-016

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer le tarif de la garderie périscolaire à partir du 1^{er} septembre 2025.

Elle rappelle que le tarif pour l'année scolaire en cours est de 2.00€ de l'heure facturé par ¼ d'heure et que tout quart d'heure commencé est dû ainsi que le tarif dissuasif de 20 € au-delà de 18h45.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de maintenir le tarif de 2.00€ de l'heure facturé par ¼ d'heure pour l'année scolaire prochaine ainsi que le tarif dissuasif de 20 € au-delà de 18h45.

6 - CONVENTION COMMUNE/OBC : DISPOSITIF ECOFINANCES

Revalorisation des bases locatives (étude lancée par la CC OBC) DELIB 2025-05-017

Mme Le Maire présente une proposition de revalorisation des bases locatives transmises par la CC d'OBC. Une étude a été réalisée pour revaloriser le classement des habitations en classe 7 et 8. La participation à l'étude serait de 604.00€ sur 3 ans pour un gain espéré de 7 360.00€ pour la commune.

Après délibération, les membres du conseil rejettent à la majorité avec une abstention, cette proposition de la CC d'OBC avec la société écofinances car l'estimation des gains est surévaluée. Une demande en interne a été faite auprès de la DGFIP pour recenser les logements en catégorie 7 et 8 et très peu de logements peuvent être reclassés.

INFORMATIONS DIVERSES

- Construction cantine-garderie

Le chantier a pris 3 semaines de retard mais devrait être livré courant juillet 2025.

- Passerelle de la Née

Les travaux de terrassement et cheminement des deux côtés ont débuté le 09 avril dernier, la pose de la passerelle est prévue pour juillet 2025 et l'ouverture de l'équipement pour le mois d'août 2025 si les travaux n'accusent pas de retard trop important, les plantations seront prévues à l'automne 2025.

Après les échanges avec la mairie de Saint-Abraham, porteuse du projet, 80% de subventions sont attendues. La participation prévisionnelle s'élèverait à 41 700€ pour chaque commune.

- Agenda

18 mai 2025 **Vide grenier** au complexe polyvalent organisé par le club de Bleuets

27 mai 2025 **14H00 réunion BAL** avec Armelle, Didier, Valérie et Patrick

2 juin 2025 **19H00 Réunion avec les présidents d'association** pour connaître leurs besoins et les informer de la convention d'utilisation des salles

4 juin 2025 **Réunion de l'exécutif**

11 juin 2025 **Conseil municipal**

22 juin 2025 9H00 **Cérémonie stèle des Fusillés**

10H00 Dépôt de gerbes à la Croix des parachutistes à Sérent

11H00 Cérémonie aux monuments à la Nouette (Sérent-Bohal-Saint-Marcel)

23 et 30 juin 20H30 **Réunion d'information sur la méthanisation** à destination des agriculteurs.

Un courrier type de l'OBC est en attente pour envoi par les communes aux agriculteurs.

Octobre-novembre 2025 réunions de quartiers

- **Référent défense** : Ludovic BOULO titulaire et Didier THEBAUD suppléant.

- **Maître de cérémonie** : M. C. Michel sera recontacté pour les fonctions de maître de cérémonie

- **Bulletin municipal** : Un point a été fait sur qui rédigera quels articles pour le prochain bulletin

- **Nom des différents bâtiments ou lieux** : Un courrier sera transmis aux familles des personnes à qui l'on souhaite donner le nom des différents bâtiments ou lieux.

- **Site internet** : Le nouveau site sera ouvert le 30 juin 2025

Une étude avec Morbihan Energies sera à demander pour étudier le passage de la fibre noire de la mairie aux bâtiments actuels cantine et garderie pour ne payer qu'un seul abonnement internet.

Séance levée à 21H30

La secrétaire de séance
Aurélie ROLLO-CHEREL

Le Maire
Armelle ROBERT